

Canton d'Agon-Coutainville

Commune d'Agon-Coutainville

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211 et L 2212 ;

**VU** le Code de la Route ;

**VU** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

**VU** la demande présentée par l'entreprise **CYRILLE VILLARD MENUISERIE**, pour le stationnement de véhicule Rue de l'Eglise ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux en réglementant temporairement le stationnement et la circulation ;

### **A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : Du mardi 28 octobre au vendredi 31 octobre 2025, rue de l'Eglise, l'entreprise Cyrille Villard Menuiserie est autorisée à occuper le domaine public, en vue de stationner un véhicule.

**ARTICLE 2** : La signalisation au droit du chantier sera conforme à la réglementation en vigueur et mise en place par le permissionnaire.

**ARTICLE 3** : Au terme de son autorisation, le permissionnaire devra enlever tous les dépôts éventuels, réparer les dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais le domaine public et ses dépendances dans leur état d'origine.

**ARTICLE 4** : Le Secrétaire Général, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Police Rurale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 27 octobre 2025

Le Maire,

Christian DUTERTRE



## Mairie

---

**De:** Cyrille Villard <cvillard.menuiserie@gmail.com>  
**Envoyé:** lundi 27 octobre 2025 15:52  
**À:** Mairie  
**Objet:** Demande d'autorisation de stationnement

Bonjour,

Je suis artisan menuisier et par la présente, je vous fais part de ma demande d'autorisation pour occuper le domaine public en raison d'un chantier prévu dans la rue de l'Eglise à Agon Coutainville pour Mr Munos Nicolas.

Le chantier consiste à la dépose et repose d'une porte en acier et d'une fenêtre en PVC donnant dans la rue. Je vais avoir besoin de stationner mon camion dans la rue de l'Eglise en limitant au maximum le dérangement des riverains.

Pouvez-vous svp, m'accorder le droit de stationner devant le magasin de Mr Munos à partir de mardi 28/10 jusqu'au vendredi 31/10.

Mr Munos a déposé une demande d'autorisation d'urbanisme auprès votre service.

D'avance merci du retour.

**Cyrille Villard Menuiserie**



- Fenêtres
- Volets roulants
- Portes d'entrée/garage
- Stores bannes
- Portails, Placo, bardage

**06 79 16 23 48**

18, route du Mesnil Yserand  
La Ronde-haye - 50490 Saint-Sauveur-Villages  
cvillard.menuiserie@gmail.com